

Note de synthèse

Le Gouvernement wallon, par la voix de son ministre de la mobilité, lance un appel à projet appelé « Wallonie cyclable ». Cet appel à projets porte sur une subvention de maximum € 150.000 pour les communes de moins de 6500 habitants. Au moins trois communes seront retenues. Le taux de subvention est de 80% des travaux subsidiables, en ce compris 5% dédiés aux frais d'études de l'auteur de projet.

D'après le site internet du service public de Wallonie (<http://mobilite.wallonie.be/news/communes-pilotes-wallonie-cyclable-2020--modalites-de-participation>), les communes ont jusqu'au 31.10.2020 pour manifester leur intérêt en renvoyant un formulaire de manifestation d'intérêt. Le dossier de candidature proprement dit devant être envoyé au plus tard le 31 décembre 2020. Un comité de sélection sera chargé par la suite de choisir les communes qui seront retenues. Les travaux devront être finalisés au plus tard le 31 décembre 2024.

La commune a adopté un plan communal de mobilité. Le rapport final de novembre 2013 prévoit notamment comme propositions d'actions la réalisation de liaisons cyclables entre les villages de l'entité ainsi qu'une connexion avec la ville de Waremme.

Il est proposé au conseil communal d'inscrire la commune dans le cadre de l'appel à projet afin de solliciter les subventions régionales en vue de réaliser une de ces liaisons.

Le projet de connexion avec la ville de Waremme a été annoncé dans le Berl'Info d'octobre 2016 dans le cadre du programme communal de développement rural. Par contre, les projets de liaisons cyclables inter-villages proposés dans le plan communal de mobilité n'ont pas encore connu de début de mise en œuvre.

Compte tenu du projet de réalisation du souterrain sous les voies de chemin de fer entre la place de Verzenay et la rue de la Station d'une part, et d'autre part de la longueur de la liaison entre Crenwick et Berloz telle que proposée dans le plan communal de mobilité, longueur qui dépassera à n'en point douter largement le montant de l'enveloppe budgétaire, il est proposé au conseil communal de solliciter les subventions régionales afin de réaliser la liaison Rosoux-Berloz suivant le parcours identifié dans le plan communal de mobilité. Pour ce faire, au cas où la candidature de Berloz est retenue par le gouvernement régional, un appel à auteur de projet devra être lancé.

La réalisation de cette liaison cyclable offrira à la population de Rosoux, où les projets urbanistiques de grande ampleur se multiplient, une alternative à la voiture afin de se rendre en 10' et en toute sécurité dans le centre de la commune, là où se trouvent les commerces et les services publics.

Proposition de délibération :

Le conseil communal, réuni en séance publique,

Vu l'article L1122-30 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant la circulaire portant l'appel à projet « Wallonie cyclable » lancé par le Ministre wallon de la mobilité ;

Considérant que la date butoir pour manifester son intérêt est fixée au 31 octobre 2020 ;

Considérant qu'un dossier complet devra être déposé au plus tard le 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'une subvention régionale liée à ce projet porte sur 80% du montant de l'investissement ;

Considérant que 5% de cette subvention peuvent être affectés aux frais d'honoraires d'un auteur de projet ;

Considérant que la subvention régionale est plafonnée à € 150.000 ;

Considérant qu'un comité de sélection sera chargé de choisir les projets retenus ;

Considérant que la commune a adopté en 2013 un plan communal de mobilité ;

Considérant les propositions d'action de ce plan communal de mobilité, en particulier les propositions de réalisation de liaisons cyclables ;

Considérant que le projet de liaison avec la ville de Waremme a été annoncé en 2016 dans le cadre du programme communal de développement rural ;

Considérant que la liaison cyclable Rosoux-Berloz correspond le mieux à l'enveloppe budgétaire maximale prévue par la subvention régionale et n'est pas tributaire d'autres aménagements projetés sur un domaine n'appartenant pas à la commune ;

Considérant que le village de Berloz concentre les commerces et les services publics ;

Considérant l'augmentation prévisible de la population du village de Rosoux ;

Considérant que la réalisation de cette liaison permettra aux habitants de Rosoux de rejoindre de manière sécurisée à vélo le village de Berloz en 10 minutes ;

Sur proposition du groupe ECOLO, après en avoir délibéré, par ... voix contre ...

Décide :

Article 1 : de manifester auprès du service public de Wallonie au plus tard le 31 octobre 2020 l'intérêt de la commune de Berloz à l'appel à projet « Wallonie cyclable » afin de solliciter une subvention en vue de la réalisation de la liaison cyclable Rosoux-Berloz telle que préconisée dans les propositions d'actions du plan communal de mobilité arrêtée en novembre 2013.

Article 2 : de déposer un dossier de candidature complet conformément à la circulaire ministérielle au plus tard le 31 décembre 2020.